



TAXE D'APPRENTISSAGE 2024

Établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'État
Diplôme Grande École visé Bac+5, grade de master



**Investissez dans l'avenir
et dans les talents
de demain !**

ISG. RÉUSSIR AUJOURD'HUI, DEMAIN, DURABLEMENT.

Édito

Chers partenaires,

Début 2024, l'ISG a présenté son nouveau plan stratégique quinquennal, construit autour de trois ambitions : **préparer les futurs diplômés à la complexité, renouveler l'expérience d'apprentissage et ancrer l'école au cœur de réseaux d'excellence.**

En choisissant l'ISG pour votre solde de taxe d'apprentissage, vous contribuez à la mise en œuvre de ce plan et à la réalisation notre mission : **faire de l'école un puissant réseau au service de la réussite de ses élèves.**

En 2024, votre soutien à l'ISG permettra de poursuivre la mobilisation au service de l'égalité des chances, de participer à la formation de managers prêts pour relever les défis environnementaux et technologiques des entreprises de demain et de transformer l'école et de contribuer à faire de l'école un acteur majeur de l'innovation pédagogique et sociale.

Merci de votre engagement à nos côtés pour la réussite de nos élèves.

En 2024, nous avons besoin de votre soutien

pour porter nos ambitions au service de l'excellence de nos programmes et de la réussite de tous nos élèves !

1 INSTAURER UN SYSTÈME DE BOURSES DÉDIÉES POUR PERMETTRE À PLUS D'ÉTUDIANTS DE PARTICIPER AUX ROAD TRIPS ET AUX LEARNING EXPÉDITIONS

Ces mobilités courtes, en France ou à l'étranger, permettent une immersion professionnelle ciblée dans un secteur ou un métier (le luxe, la tech, l'automobile...).

2 DÉVELOPPER LES MISSIONS DE L'OBSERVATOIRE DES COMPÉTENCES ET DES MÉTIERS, RATTACHÉ À LA DIRECTION DES RELATIONS ENTREPRISES

L'observatoire est en charge de la veille métiers et de l'analyse du marché du travail. Il produit des livres blancs sectoriels. Le premier, paru en 2023, s'intéresse à la transformation des métiers des ressources humaines.

3 FAVORISER L'ACCÈS AUX FORMATIONS EN APPRENTISSAGE

Entreprendre des études de master dépend souvent de la possibilité d'accéder à une formation en apprentissage. L'école souhaite enrichir son dispositif d'accompagnement et de coaching individualisé pour la recherche d'entreprise.

4

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES DIGITALES NOTAMMENT LIÉES À L'IA

Intégrer les outils d'IA dans les formations permet de préparer les étudiants à évoluer dans un environnement professionnel où la technologie occupe une place centrale. Pour 2024, l'ISG investit dans l'ouverture de la nouvelle section « Tech&Management » proposée dans le Programme Grande Ecole et co-construite avec les écoles d'ingénieur du groupe IONIS.

5

FINANCEMENT D'UNE COMMISSION MOBILITÉS RESPONSABLES

Dans le cadre de sa stratégie RSE, l'ISG s'engage à proposer une politique innovante et responsable de gestion des mobilités étudiantes. L'année 2024-25 sera consacrée aux travaux préparatoires de réflexion et de concertation pour définir les grandes orientations de la gestion des mobilités.



L'ISG en chiffres

Secteurs des étudiants en alternance (en 2022-23)

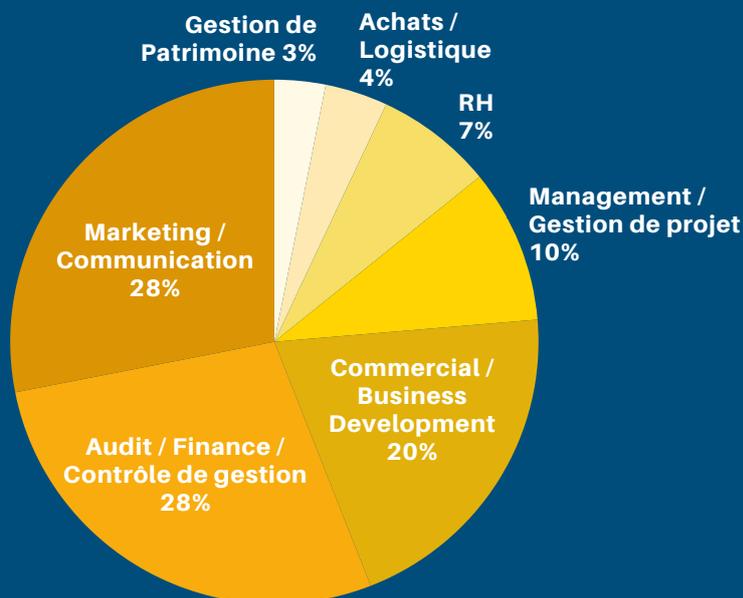
5 000 étudiants

9 campus en France
et à l'international

15 000 offres d'emploi et de
stages chaque année

28 000 diplômés

86%* des diplômés
en poste en 2 mois



*Source : Enquête Diplômés 2022. Programme Grande École

La taxe d'apprentissage en 2023-24, c'est :

Un programme de tutorat individuel et d'ateliers collectifs
en soutien de près de 50 projets entrepreneuriaux étudiants

520 000 euros distribués dans le cadre d'Ambitions Solidaires,
le programme de bourses internes pour l'école

Une table ronde autour de 5 entrepreneuses
dans le cadre du projet « l'entrepreneuriat au féminin »

Le déploiement d'une nouvelle certification tech
sur les NFT et la blockchain, accessible en formation initiale et continue,
portant à 8 le nombre de certifications double-compétences de l'école

L'ouverture d'un nouvel espace pédagogique de 120m²,
dans le cadre de la poursuite du programme de rénovation de l'ISG

Contribuez à la transformation de l'ISG

Comment faire ?

- 1 Connectez-vous à votre portail
NET-ENTREPRISES.FR



N°UAI : 0753620C
SIRET : 41374806200010

- 2 Effectuez la répartition
du solde de votre TA sur
SOLTéA entre le 27 mai
et le 2 août 2024

A savoir

- Les fonds affectés par la CDC sont reversés à l'ISG à partir du 9 août 2024
- Le solde de la TA prélevé par l'URSAF ne donne plus lieu à l'émission d'un reçu libératoire
- Les versements des entreprises sont exprimés en pourcentage

Contact

Emmanuelle GUILLUY

Service Relations Entreprises

01 56 26 11 21 - taxedapprentissage@isg.fr



Siège social : 8 rue de Lota - 75116 Paris

isg.fr